



BUDGET 2024 DE LA PROVINCE DE HAINAUT : UNE STABILITÉ ASSURÉE... AVANT DE GRANDES INCONNUES !

*A l'instar d'une législature qui s'achève, le **projet de budget provincial 2024 souffle le chaud et le froid**. Il témoigne de la résilience d'une Institution qui a su assumer un **transfert de 200 millions en cinq ans en faveur du financement des zones de secours sans hypothéquer son avenir**.*

*En consacrant l'an prochain encore **9,3 millions d'€ supplémentaires** à cet impératif de sécurité civile, le Hainaut assume ses responsabilités. Mais pour la Province, l'enseignement, la formation, l'action sociale, la culture et le développement territorial sont et resteront **des missions de service public tout aussi indispensables au citoyen**. Elles demeurent inscrites dans l'ADN provincial. Les chiffres du budget témoignent de cette attention.*

*Présenté **en équilibre**, le projet de budget s'appuie sur des **additionnels au précompte immobilier significativement en hausse**, notamment fruit du travail des indicateurs experts de la Province au sein des communes.*

*Sachant ne pouvoir compter que sur elle-même l'institution s'appuie sur les **effets positifs de son moratoire** et de son plan d'économie pour freiner l'emballement des frais de personnel liés aux indexations.*

***Et demain ?** De nombreux écueils, dont ceux relatifs à l'évolution des pensions, pèsent sur les Provinces comme sur tous les pouvoirs locaux mais c'est vers la Wallonie que leur attention se tournera : de nouvelles charges, telles qu'une participation accrue au financement des zones de secours seraient impossibles à assumer sans compensation ou sans une réflexion, tant de fois promise, entre les différents niveaux de pouvoir sur leurs champs d'intervention les plus pertinents ; ce que l'Association des Provinces wallonnes appelle des « Assises territoriales ».*

*Au regard de la situation financière des Provinces, **imposer à partir de 2025 un financement des zones à hauteur de 100% serait irresponsable** alors même que les dépenses de ces zones de secours connaissent une hausse exponentielle, au point de paraître incontrôlables.*

En cinq ans, le Hainaut a su préserver son bien le plus précieux : son personnel, synonyme d'expertise et de savoir-faire. Il ne le sacrifiera pas.



2024 : LE CHAUD ET LE FROID

Le budget provincial est d'une hauteur de 512 948 739 € en recettes et 512.928.061 € en dépenses (avec prélèvements - sans les subventions traitements des enseignants). Il est présenté à l'exercice propre avec un **léger boni de 20 678 €**.

Pour parvenir à cette situation, la Province compte sur des recettes en hausse et sur les effets d'une limitation stricte de ses dépenses. Si bien que **le recours aux réserves a pu être limité à 6.1 millions**. Le « bas de laine » prudemment constitué par l'Institution pour faire face aux « coups durs » est moins sollicité que l'an dernier. Les questionnements restent toutefois semblables.

PHOTOGRAPHIE DU BUDGET 2024

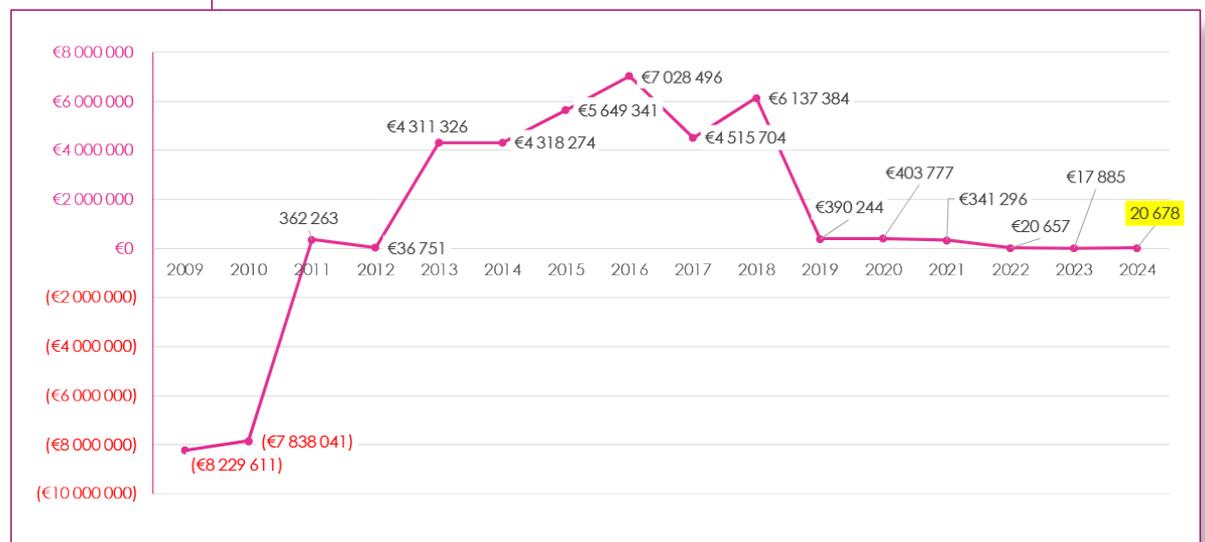
ORDINAIRE			
Recettes		Dépenses	
Prestations	17.097.584	Personnel	326.179.426
Transferts	492.282.114	Fonctionnement	77.309.562
Dettes	546.041	Transferts	72.676.964
		Dettes	36.261.609
	512.925.739		512.427.561
Boni avant prélèvements	498.178		
Prélèvements	23.000	Prélèvements	500.500
Boni exercice	20.678		
Boni exercices antérieurs	14.339.346		
Boni général	14.360.024		
Subventions-traitements (enseignants)	265.654.541	Traitements enseignants	265.654.541
Total avec enseignants	808.548.262	Total avec enseignants	794.188.238
EXTRAORDINAIRE			
Recettes		Dépenses	
Transferts	2.887.202		680.969
Investissements	761.001		70.734.395
Dettes	54.114.686		234.205
	57.762.889		71.649.569
		Mali avant prélèvements	-13.886.680
Prélèvements	4.204.788		
Boni exercices antérieurs	49.309.843		
Boni général	39.627.951		



CÔTÉ « CHAUD »...

- >>> La bonne nouvelle du projet de budget est **l'augmentation significative du rendement des additionnels au précompte immobilier : + 18.5 millions.** C'est le résultat concret de la mission **d'indicateurs-experts** confiée, dans le cadre de la supracommunalité, à huit agents provinciaux dans 16 communes hainuyères. Leur soutien aux communes pour mettre à jour leurs données cadastrales est source de rentrées financières supplémentaires mais contribue également à une meilleure justice fiscale.
- >>> Le Hainaut enregistre par ailleurs une **augmentation du fonds des Provinces** de 3 millions (dont 10% au bénéfice des zones de secours) ainsi qu'une hausse de près de 5 millions des compensations (fiscales et « plan Marshall) accordées par la Wallonie (des rentrées à considérer avec prudence car toujours susceptibles de devenir des variables d'ajustement du budget wallon).

EVOLUTION DU BONI - EXERCICE PROPRE



... ET CÔTÉ « FROID »

- >>> Dans son projet de budget 2024, le Hainaut inscrit un total de **59 029 629 € pour soulager les communes dans le financement des zones de secours** ; soit une nouvelle hausse de près de **9.3 millions** dans ses dépenses de transfert, en tenant compte de la diminution constante du soutien apporté par la Wallonie dans ce financement (- 386 165 € pour 2024).
- >>> En cinq ans, la Province a **multiplié par quatre** son apport annuel à la sécurité civile. Elle l'a fait avec la conscience de l'importance de ce secteur pour le bien-être des citoyens. Cette évolution doit maintenant être stabilisée : **en extrapolant une hypothétique prise en charge de 100% du financement communal des zones, le Hainaut devrait dégager un montant annuel estimé à 125 millions à l'horizon 2027**, toutes choses égales par ailleurs et à condition que les budgets des zones ne suivent pas leur tendance frénétique actuelle.

EXTRAPOLATION DU FINANCEMENT DES ZONES DE SECOURS

Comparaison des montants négociés (en numéraire) et l'extrapolation des coûts réels actualisés

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Montants numéraires	14,8 millions	24,7 millions	33,8 millions	43,1 millions	52,1 millions	?	?	?
% théorique	20%	30%	40%	50%	65%	100%	100%	100%
Extrapolation				52,3 millions	72 millions	115,8 millions	120,3 millions	125,2 millions
Delta				+ 9,2	+ 20	?	?	?



>>> Malgré l'efficacité du moratoire sur le personnel, **les dépenses liées à la masse salariale affichent une augmentation de 7 millions**, notamment en raison des indexations. La situation aurait été bien pire sur la Province n'avait pas mis en œuvre son plan d'économie impliquant une politique de non-remplacement du personnel, de révision des normes d'encadrement et de synergies entre services. En deux ans, une diminution de près de 200 équivalents temps plein a été obtenue sur un objectif de 450. Le Collège provincial devrait atteindre 90% de cet objectif à l'issue de cette mandature.

La croissance constatée des dépenses de traitement de 2.4 % est, en fin de compte, une performance quand on constate que les seules indexations représentent une hausse de 3.6% !

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE ET DES ETP (2020-2022)



Pour atteindre l'équilibre entre ces variables, la Province profite des résultats de sa bonne gestion : des provisions non utilisées (et notamment libérables suite à des décisions favorables concernant des taxes contestées) et un recours donc limité aux réserves.



L'emploi : une priorité



La Province de Hainaut est le plus gros pourvoyeur d'emplois parmi les pouvoirs locaux wallons. Il mérite à ce titre d'être entendu. L'objectif prioritaire de l'Institution, maintes fois réaffirmé, a toujours été de rejeter l'option des licenciements pour équilibrer ses finances. Cette ligne est plus que jamais d'actualité.

LE PLAN D'ÉCONOMIE « ANNÉE CRÉATIVE » : QUAND LA PROVINCE PREND SES RESPONSABILITÉS

Pour assumer les charges extérieures qui lui sont imposées, **la Province de Hainaut a misé sur l'intelligence collective**. Pensé avec l'administration, un arsenal de mesures a permis de garder l'Institution à flot.

Outre une politique concertée de **non-remplacement** (le taux de remplacement des départs à la retraite a été limité à 18% en 2023), la Province a concrétisé une stratégie de **mutualisation du personnel** (43 échanges de travailleurs réalisés) et a revu la **cartographie** de ses services. Suppression des activités de l'imprimerie, rattachement du sport à l'Observatoire de la santé et à l'Action sociale, intégration du tourisme dans le pôle Hainaut Développement territorial, recentrage des activités de Teralis, poursuite de la rationalisation des Asbl avec 20 dossiers clôturés (les plus récents étant la fusion de deux ETA et la dissolution en cours de l'Asbl Fédération du Tourisme).

Une addition de réformes menées sans licenciement !

PEP'S : on poursuit !



Au plus fort de la crise énergétique de 2022, la Province avait lancé son plan PEP'S (Plan Energie Positives). Près de 25% d'économies d'énergie - voire 50% sur certains sites ! - ont été enregistrés grâce à une meilleure maîtrise des températures et des périodes de chauffe dans les bâtiments. Alors que les prévisions 2024 annoncent une facture énergétique frôlant les 20 millions d'euros, le Collège provincial a d'ores et déjà décidé de

poursuivre le dispositif en favorisant les regroupements du personnel et en fermant les sites scolaires durant les périodes de congés.

A L'EXTRAORDINAIRE : UNE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE GLOBALE

Une Institution au service du public doit vivre de projets ! Malgré ses difficultés et des capacités d'investissement limitées pour éviter l'emballlement de la dette, le Hainaut participe à la dynamique des territoires.

Au budget extraordinaire, le service des bâtiments, Hainaut Gestion du Patrimoine (HGP) focalise une partie importante de ses investissements sur les travaux de **mises en conformité et d'économies d'énergie**. Une stratégie immobilière globale guide l'action provinciale pour en fixer les priorités, s'inscrire dans la démarche européenne de réduction énergétique et rationaliser le patrimoine (notamment par des regroupements et aliénations).

Deux dossiers d'investissements inscrits dans le **plan de relance et de résilience** mobilisent les services : la démolition/reconstruction du site de la Samaritaine à Charleroi et la construction de la nouvelle école du futur au sein du pôle scolaire montois. Ils figurent parmi les six projets spécifiques prioritairement portés par la Province (les quatre autres étant : la construction d'un pôle d'excellence agroalimentaire à Ath, la relocalisation de l'école d'horticulture du Centre, la réalisation d'un master plan pour le Centre Arthur Regnier de Lobbes, la localisation du campus social et pédagogique de la Haute Ecole Condorcet sur le site de la Garenne à Charleroi).

Hainaut Ingénierie Technique pour sa part poursuit ses **investissements en faveur de la prévention des inondations**. Le projet NAQIA entre dans sa 14^{ème} année : 70.000.000 € déjà investis depuis son lancement et 22 ouvrages qui assurent la protection des citoyens hainuyers contre les débordements de cours d'eau par temps de crue. Le rythme d'investissements annuels (5,4 millions) se poursuit en 2024 dans le cadre des crédits extraordinaires.



ET DEMAIN ?

Pour le Collège provincial du Hainaut les perspectives de 2025 font apparaître une situation difficile. Elle peut toutefois s'avérer tenable à quatre conditions :

- Que la prochaine majorité poursuive et applique strictement les mesures mises en œuvre dans le cadre du **plan d'économie** « Année créative » ;
- Que l'intervention des Provinces dans les zones de secours soit **plafonnée au niveau du Fonds des Provinces**, estimé à 71 862 570 € pour 2025 (position officiellement portée par l'Association des Provinces wallonnes) ;
- Que la Wallonie ne déstructure pas le mécanisme financier du **précompte immobilier** ;
- Que des **Assises territoriales** définissent le champ d'intervention des différents niveaux de pouvoir en Wallonie et ouvrent la voie à une réelle réforme des Provinces.

